

LOI SUR LES PRIVILÈGES DU GARAGISTE

R-006-2001

Enregistré auprès du registraire des règlements

2001-05-07

RÈGLEMENT DE 2001 SUR LA FORMULE DES PRIVILÈGES DU GARAGISTE

Sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 9 de la *Loi sur les privilèges du garagiste* et de tout pouvoir habilitant, le commissaire prend le *Règlement de 2001 sur la formule des privilèges du garagiste*.

- 1.** Le mandat prévu à l'alinéa 4(2)a) de la *Loi sur les privilèges du garagiste* est établi selon la formule qui figure à l'annexe.
- 2.** Le *Règlement sur les formules des privilèges du garagiste*, pris par le règlement numéro R-045-91, reproduit pour le Nunavut, est abrogé.
- 3.** Le présent règlement entre en vigueur le 7 mai 2001 ou à la date de son enregistrement auprès du registraire des règlements, selon la date la plus tardive

ANNEXE

(article 1)

MANDAT

AU SHÉRIF DU NUNAVUT :

Il vous est par les présentes ordonné de saisir le véhicule automobile ci-après décrit :

(indiquer le nom du fabricant, le modèle, l'année et le numéro de série du véhicule automobile), bien de

de , au Nunavut et maintenant en la possession de
(nom de la collectivité)

à au Nunavut, lequel fait l'objet d'un privilège du
(décrire l'endroit où se trouve le véhicule automobile)

garagiste enregistré dans le réseau d'enregistrement des biens mobiliers le , sous le numéro
(jour, mois et année)
d'enregistrement

La saisie vise à rapporter la somme de \$, et les frais, ladite somme constituant ce qui est dû pour (préciser laquelle des situations suivantes s'applique) :

- a) l'entreposage du véhicule automobile pour la période se terminant le ;
(jour, mois et année)
- b) la réparation ou l'entretien du véhicule automobile effectué le ;
(jour, mois et année)
- c) le prix des accessoires ou des pièces fournis à l'égard du véhicule automobile le
(jour, mois et année)

Je vous rembourse (ou Nous vous remboursons) vos frais et toute réclamation en dommages-intérêts à l'égard de la saisie et des actes liés à la saisie.

Fait à le
(jour, mois et année)

.....
(Signature du garagiste)

Nom et adresse du garagiste :

.....
.....

PUBLIÉ PAR
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2001 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
